



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2022

Réf : CCAS22_41

Nombre de conseillers en exercice : 13

Présents : 8

Pouvoir : 1

Absents : 4

Date de la convocation : 22 septembre
2022

PRÉSENTS : Christian MICHAUD, Lydie BARBOTTIN,
Dominique CHALLOT, Monique GOHIER, Mireille
BARREAU, Roselyne NAVEAU, Didier RENAUD, Vincent
BAUDOIX.

POUVOIR : J BERGER représenté par C MICHAUD

ABSENTS : Caroline DELPHIN, Bruno MASSONNEAU,
Corinne JARASSIER, Patricia CLERC.

DÉLIBÉRATION N°41

RAPPORTEUR : Christian MICHAUD

OBJET : TRANSFORMATION DE POSTE AU 1ER OCTOBRE 2022

Les membres du conseil d'administration sont informés qu'il convient de procéder à une transformation de poste pour un agent du CCAS. Il s'agit d'une diminution de temps de travail dans le cadre d'une réorganisation du service du pôle entretien/restauration aux résidences.

Il est donc proposé la transformation de poste suivante au 1^{er} octobre 2022 :

-poste d'adjoint technique de 31h à 28h

Le CCAS, après en avoir délibéré :

- décide** de transformer un poste d'adjoint technique de 31h à 28h à compter du 1^{er} octobre 2022;
- fixe** la liste des postes du CCAS conformément au tableau joint ;
- charge** M le Président des démarches nécessaires à cet effet.

VOTE

Unanimité

Dominique CHALLOT, secrétaire de séance

Christian MICHAUD, président du CCAS, peut certifier,
sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
le 30 SEP. 2022



AR Prefecture N° 41 – Délibération du Centre Communal d'Action Sociale
Ville de Naintré • 86530 Naintré • www.naintre.fr

086-218601748-20220929-CCAS22_41-DE
çu le 30/09/2022
lié le 30/09/2022

AR Prefecture

086-218601748-20220929-CCAS22_41-DE
Reçu le 30/09/2022
Publié le 30/09/2022